



FAIRE COMPTER

VOTRE VOTE

LWV LEAGUE OF WOMEN VOTERS*
OF MAINE EDUCATION FUND

POURQUOI VOTER ?

Porquoi voter ? Vous pouvez aider à apporter des changements importants dans la façon dont votre municipalité, votre État et votre pays sont gouvernés.

Mon vote est-il privé ? Oui, votre vote est privé. Personne ne saura comment vous votez à moins que vous ne leur disiez.

Qui peut voter ? Vous devez d'abord vous inscrire pour voter. Vous pouvez voter au Maine si vous êtes:

- Citoyen·ne des États-Unis.
- Résident·e du Maine.
- Gé·e de 18 ans ou plus.

Quand aura lieu le jour du scrutin ?

- Le jour de l'élection générale est le mardi suivant le premier lundi de novembre.
- Le jour des élections primaires est le deuxième mardi de mars ou de juin, selon l'année.
- Parfois, les élections générales et primaires sont jumelées à des élections municipales.
- Les élections municipales peuvent avoir lieu à d'autres périodes et sont déterminées par la ville ou la municipalité.

En quoi consiste le bulletin de vote? Il s'agit de choisir les candidat·es qui se présenteront aux élections primaires, d'élire des personnes à des postes dans la fonction publique ou de voter oui ou non sur une question.

- Référendum — vous choisissez d'adopter une loi.
- Obligation — vous choisissez quels projets seront financés par des prêts à l'État.
- Amendement constitutionnel — vous choisissez d'approuver le changement proposé par l'assemblée législative.

S'INSCRIRE POUR VOTER

Comment puis-je m'inscrire pour voter ? Vous pouvez vous inscrire pour voter dans l'État du Maine si vous êtes:

- Un citoyen américain de 18 ans résidant au Maine.
- Un citoyen de 17 ans qui aura 18 ans le jour du scrutin. Vous pourrez ensuite voter aux élections primaires de juin.
- Si vous avez 16 ans, vous pouvez vous pré-inscrire ; votre inscription deviendra active lorsque vous serez en âge de voter.
- Condamné pour un crime ou en prison. Si vous êtes en prison, vous vous inscrivez pour voter dans la ville où vous avez vécu avant d'aller en prison et vous voterez par correspondance.
- Si vous n'avez pas d'adresse permanente ou de lieu de résidence, vous pouvez quand même vous inscrire pour voter.

Vous pouvez vous inscrire pour voter au Maine :


- En ligne : Vous devrez soumettre votre inscription trois semaines avant le jour du scrutin afin que votre greffier municipal ait le temps de traiter la demande. S'inscrire pour voter :
<https://registertovote.sos.maine.gov/>
- Par la poste. Votre inscription doit être reçue par votre greffier municipal au plus tard le mardi trois semaines avant l'élection.
- En personne: à un bureau d'inscription des électeurs, au Bureau of Motor Vehicules (BMV), à la mairie ou au bureau de vote le jour du scrutin.
- Lorsque vous obtenez un permis de conduire ou une carte d'identité de l'État du Maine auprès du Bureau of Motor Vehicules (BMV), vous êtes automatiquement inscrit·e sur les listes électorales.

Si vous ne vous trouvez pas sur place au BMV, il vous sera demandé de remplir une carte :

- Vous devrez présenter une preuve d'identité et d'adresse.
- De nombreuses pièces d'identité avec photo sont acceptées, notamment les cartes étudiantes et tribales, les cartes d'identité délivrées par un État ou encore le passeport américain.
- Vous devrez présenter du courrier à votre nom qui indique votre adresse.
- Si vous n'avez pas d'adresse, vous pouvez toujours vous inscrire en personne dans la ville où vous résidez.
- Si vous êtes en prison, votre adresse de vote est celle de la ville où vous viviez avant d'être incarcéré-e.

Vous devez remplir une carte d'électeur (voir pages 4-7).

Vous devez remplir le recto et le verso de la carte :

- Signez et datez la carte.
- Vous ne devez pas nécessairement vous joindre à un parti politique pour voter. Si vous ne souhaitez pas adhérer à un parti politique, cochez la case "Non inscrit" sur la carte d'inscription.
- Pour obtenir des instructions détaillées, allez à :
 maine.gov/sos/cec/elec/voter-info/voterguide.html

Qu'est-ce qu'un parti politique ? Un parti politique est un groupe de personnes qui partagent des idées similaires sur la façon dont le gouvernement devrait fonctionner. Lorsque vous vous inscrivez pour voter, vous pouvez adhérer à un parti politique si vous le souhaitez. C'est gratuit. Vous pouvez modifier l'enregistrement de votre parti. Des exemples de partis politiques sont énumérés sous la rubrique « Appartenance à un parti » sur la carte d'inscription de l'électeur et aux pages 8 et 9.



Utilisez votre téléphone pour scanner le code QR pour savoir comment vous inscrire pour voter au Maine.

CARTE D'INSCRIPTION



MAINE VOTER REGISTRATION APPLICATION

Federally required questions:

- ♦ Are you a citizen of the United States of America? YES NO
 If NO, DO NOT complete this application.
- 1 Are you at least 18 years of age? YES NO
 **If NO, are you at least 16 years of age to pre-register? YES NO

PARTY AFFILIATION

- 2
- Democratic
 Green Independent
 Libertarian
 No Labels
 Republican
 Unenrolled (no party choice)

3	LAST NAME (and suffix, if any)	FIRST NAME	MIDDLE NAME	4	DATE OF BIRTH MM - DD - YYYY
5a	CURRENT RESIDENCE ADDRESS (Physical address where you live) STREET NAME AND NUMBER, <u>NOT</u> A P.O. BOX CITY, TOWN, PLANTATION OR TOWNSHIP				
5b	CURRENT MAILING ADDRESS (Complete if different from above address) STREET NAME AND NUMBER, OR P.O. BOX, etc. CITY/TOWN ZIP CODE				
5c	Have you previously been registered to vote? <input type="checkbox"/> YES <input type="checkbox"/> NO If "YES", provide previous registration information below.			TELEPHONE (Optional)	
	CITY/TOWN	COUNTY	STATE		

COMPLETE BOTH SIDES OF THIS CARD - PLEASE PRINT



Utilisez votre téléphone pour scanner le code QR pour remplir la demande d'inscription en ligne.



Carte D'Inscription | INSTRUCTIONS

- 1 **RÉPONDRE À DEUX QUESTIONS.** Doit répondre « oui » aux deux questions pour être en mesure de vous inscrire.
 - 2 **PARTI.** Choisissez l'une des possibilités suivantes: un parti agréé au Maine, un autre parti admissible ou un parti non inscrit. (Pour en savoir plus, voir pages 8 et 9.)
 - 3 **NOM.** Nom et prénom ou première initiale et deuxième prénom.
 - 4 **DATE DE NAISSANCE.** Doit avoir 18 ans le jour du scrutin pour voter.
- ADRESSE.**
- 5a **Adresse actuelle du résident :**
Rue ou adresse physique. (Pas une boîte postale)
 - 5b **Adresse postale actuelle :**
Seulement si différent de l'adresse du domicile.
(Peut être une boîte postale)
 - 5c **Ancienne adresse :**
Si vous étiez déjà inscrit et que vous avez déménagé, vous devez dire oui et fournir votre ancienne ville, le comté et l'État.

CARTE D'INSCRIPTION

MAINE VOTER REGISTRATION APPLICATION

- COMPLETE BOTH SIDES OF THIS CARD -

CHANGE OF NAME (Prior legal name, if applicable) _____ LAST FIRST MIDDLE	VOTER ID: By federal law, NEW Maine voters must provide an applicable ID number as follows: 1. Your Maine driver's license/ Maine State ID; or 2. The last 4 digits of your Social Security number (ONLY if you don't have a Maine driver's license/ Maine State ID); or 3. Write "none" ONLY if you don't have either 1 or 2 _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
SIGN AND DATE THIS CARD. I certify that all the information I have provided on this form is true. 6 _____ Signature of Applicant on line above Date on line above	7a 7b 7c

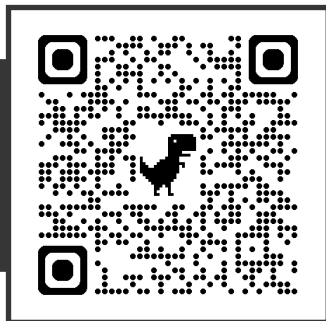
REGISTRAR'S USE ONLY: Date Received: _____ Ward-Precinct: _____
Source of Registration: In Person By Mail Agency BMV Voter Registration Drive/3rd Person
Type of Registration:
 NEW Maine Voter Registration Form of Proof for ID: _____ for Residency: _____
 Change of Existing Voter Registration (check boxes below) Form of Proof for Residency: _____
 Address Change to new municipality Address Change within municipality Party Enrollment Change
 Name Change Other Change _____
 Duplicate Application (no changes made)

INSTRUCTIONS TO VOTERS: Failure to complete this entire application may prevent registration.

- Deliver or mail this completed card to your municipal registrar or to the Division of Elections: #184 State House Station, Augusta, ME 04333-0101. This properly completed application must be received by the municipal registrar 21 days or more before an election. **If less than 21 days before an election, you must register in person.**
- **If you are a NEW Maine voter and mail this card,** you must include a photocopy of your Maine driver's license, Maine State ID, or current utility bill, bank statement or government document that shows your name and address.
- For election information, call 207-624-7650 or visit www.maine.gov/sos/cec/elec/ (rev. 1/24)



Utilisez votre téléphone pour scanner le code QR pour remplir la demande d'inscription en ligne.



Carte D'Inscription | INSTRUCTIONS

6 **LA SIGNATURE DE L'ÉLECTEUR ET LA DATE.** Il faut signer et dater la carte

7a **IDENTIFICATION DE L'ÉLECTEUR.**
Numéro du permis de conduire du Maine ou numéro d'identification du Maine : Les nouveaux électeurs qui ont une pièce d'identité valide doivent inscrire l'un de ces numéros.

7b **Numéro d'assurance sociale :** Les nouveaux électeurs qui n'ont pas de permis ou de carte d'identité du Maine doivent inscrire les quatre derniers chiffres de leur NAS.

7c **Aucune :** Seuls les électeurs qui n'ont pas de permis, pas de carte d'identité du Maine ni de NAS doivent écrire "Aucun" !

8 **INSCRIPTION PAR COURRIER.** Les nouveaux électeurs qui s'inscrivent par la poste doivent fournir une copie de leur carte d'identité avec leur carte d'inscription: permis de conduire ou carte d'identité du Maine et un document indiquant votre adresse, comme par exemple une facture d'électricité.

LES PARTIS POLITIQUES

Les partis politiques au Maine

Plusieurs personnes choisissent de rejoindre un parti politique. Le Maine compte cinq partis politiques qualifiés : le Parti démocrate, le Parti vert indépendant, le Parti libertarien, No Labels et le Parti républicain. Il existe également des partis plus petits auxquels il est possible d'adhérer. Ces petits partis ne figurent pas sur la carte d'inscription électorale car ils ne sont pas encore assez importants pour organiser des élections primaires. Les listes des partis qualifiés et des petits partis changent parfois selon l'évolution de leur taille.

Élections primaires des partis politiques

Les partis politiques ont un rôle particulier à jouer dans certaines élections, notamment celles où sont élu·es le ou la président·e, le ou la gouverneur·e, le congrès et l'assemblée législative de l'État. Ces fonctions se combinent en fait en deux élections — une élection primaire et une élection générale. Chaque parti politique organise une élection primaire pour choisir le ou la candidat·e qui représentera le parti lors de l'élection générale. Lorsqu'un parti politique organise une élection primaire, seul·es les membres de ce parti sont autorisés·es à voter. Certains postes élus au niveau local et du comté n'ont pas d'élections primaires.

Les électeurs·trices non inscrit·es à un parti politique

Les électeurs·trices ne sont pas obligé·es d'adhérer à un parti politique. Environ le tiers des réident·es du Maine ne sont pas membres d'un parti en particulier; ce sont les électeurs·trices « non-inscrit·es ». Les primaires du Maine sont semi-ouvertes et les électeurs non-inscrits peuvent voter lors d'une élection primaire de leur choix. Ils peuvent également voter pour des candidats et des questions de vote aux élections générales.

Certains partis politiques ne sont pas encore assez importants pour être inscrits sur la carte électorale ou pour mener leurs propres primaires. Ces petits partis peuvent inscrire des électeurs·trices et aider leurs candidat·es à figurer sur le bulletin de vote des élections générales. Parmi les exemples de petits partis, citons le Parti alliance, le Parti yankee et le Parti socialiste. Les petits partis sont appelés « partis admissibles ».

Adhérer à un parti politique

Les électeurs·trices peuvent choisir un parti politique lors de leur inscription à la liste électorale. Il est permis de changer de parti ou de se désinscrire, mais seulement 90 jours après la dernière inscription. Les électeurs·trices qui quittent un parti politique ne peuvent plus voter aux élections primaires organisées par ce parti.

Si vous souhaitez changer de parti politique ou vous désinscrire avant une élection, vous avez 15 jours avant le jour du scrutin. Les nouveaux électeurs peuvent s'inscrire pour voter à tout moment, y compris le jour du scrutin !

Le Maine reconnaît officiellement 5 partis politiques :


Le Parti démocrate du Maine

 www.mainedems.org

 (207) 622-6233


Le Parti vert indépendant du Maine

 www.mainegreens.org

 (207) 518-7493

Le Parti libertaire du Maine

 www.lpme.org

 (207) 518-7493


Le Parti républicain du Maine

 www.MaineGOP.com

 (207) 622-6247

Le Parti No Labels

 www.nolabels.org

 (202) 588-1990

AVANT DE VOTER

Où dois-je aller pour voter ? Pour savoir où vous votez :

- Appelez votre mairie ou votre bureau municipal.
- Allez sur: www.maine.gov/portal/government/edemocracy/voter_lookup.php
- Votez par correspondance (voir page 12).

À quelle heure puis-je voter ? Les bureaux de vote ouvrent entre 6 h et 10 h du matin le jour du scrutin. L'heure d'ouverture n'est pas la même pour toutes les villes et communes. Tous les bureaux de vote ferment à 20 h. Les heures de fermeture varient selon si les élections se déroulent en ville ou en campagne

Comment puis-je éviter les foules ? Les bureaux de vote ont tendance à être moins encombrés de 10 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30.

Que faire si mon nom n'est pas sur la liste au bureau de vote ? Le secrétaire d'élection vous aidera.

- Vous aurez peut-être besoin de vous inscrire pour voter.
- Vous pouvez être envoyé à un autre lieu de vote.
- Vous aurez peut-être besoin de voter pour un bulletin contesté.

Ai-je besoin d'une carte d'identité ? Vous devez apporter votre carte d'identité et une preuve de résidence (par exemple, un permis de conduire et une facture d'électricité) si :

- Vous êtes un nouvel électeur.
- Vous avez déménagé.
- Vous avez besoin de vous inscrire pour voter le jour du scrutin.

Ne vous inquiétez pas — aucun électeur admissible ne peut être renvoyé.

À MON BUREAU DE VOTE

Que vais-je faire au bureau de vote ? Lorsque vous vous rendez à votre lieu de vote, vous devrez communiquer votre nom et votre adresse au secrétaire du bureau de vote. Votre nom figurera sur une liste si vous êtes inscrit pour voter.

- Le secrétaire d'élection vous remettra un ou plusieurs bulletins. Un bulletin de vote est le papier sur lequel vous remplissez vos votes. Vous vous rendez dans un isolement privé et remplirez votre bulletin. Vous déposerez le bulletin de vote dans l'urne ou dans une machine.

Que faire si j'ai besoin d'aide au bureau de vote ? Si vous avez des questions, demandez l'aide d'un secrétaire d'élection. Ils peuvent vous aider à remplir un bulletin de vote et vous en donner un nouveau si vous en avez besoin. Vous ne serez pas le seul à poser des questions!

Comment remplir le bulletin de vote ? Chaque bulletin de vote vous indique comment inscrire vos choix. Si vous avez une question, demandez à un secrétaire d'élection. Vous n'avez pas à voter sur tout. Seules les parties sur lesquelles vous voterez compteront. Vérifiez votre bulletin de vote. Si vous faites une erreur, vous pouvez demander un nouveau bulletin.

Et si je ne peux pas lire le bulletin de vote ? Vous pouvez obtenir de l'aide. Un ami ou un parent peut vous aider. Votre assistant n'a pas besoin d'être un électeur ou avoir l'âge de voter. Un membre du personnel électoral peut vous aider à remplir votre bulletin. Votre employeur ou un représentant syndical ne peut pas vous aider à voter. Le système ExpressVote sera disponible si vous voulez voir un bulletin de vote en gros caractères ou entendre un bulletin qui vous sera lu.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Qu'est-ce que le vote par correspondance ?

- Vous n'avez pas besoin de vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin pour voter.
- Remplissez un bulletin de vote par correspondance à la maison et envoyez-le par la poste au greffier de votre ville ou de votre municipalité.
- Remplissez un bulletin de vote par correspondance en personne au bureau de votre ville ou de votre municipalité.

Si vous êtes inscrit pour voter, vous pouvez demander un bulletin de vote par correspondance. Vous devez le faire au plus tard le jeudi précédant l'élection.

Comment puis-je obtenir un bulletin de vote par correspondance ?

- Demandez un bulletin à votre bureau municipal. Les bulletins sont généralement disponibles 30 jours avant l'élection.
- Demandez un bulletin en ligne auprès de la Division des Elections à l'adresse suivante : [🔗 maine.gov/cgi-bin/online/AbsenteeBallot/index.pl](https://www.maine.gov/cgi-bin/online/AbsenteeBallot/index.pl)
- Vous pouvez également demander un bulletin pour un membre proche de votre famille. La mairie ou le bureau municipal vous dira qui est considéré comme un membre proche de la famille.

Que dois-je faire de mon bulletin de vote par correspondance ?

- Remplissez le bulletin de vote. Rappelez-vous que vous n'avez pas à voter sur toutes les questions. Il est acceptable de laisser des questions sans réponses.

- N'oubliez pas de signer et de dater l'enveloppe.
- Postez ou apportez votre bulletin de vote au bureau du greffier de votre ville au plus tard à 20 h le jour du scrutin.
- Peut-être que votre ville dispose d'une boîte de dépôt des bulletins de vote à l'extérieur de l'hôtel de ville afin que vous puissiez y déposer votre bulletin sans l'envoyer par la poste.

Comment puis-je demander un bulletin de vote par correspondance après le jeudi précédant l'élection ?

Vous devez remplir une demande spéciale pour l'une des raisons suivantes :

- Vous serez hors de la ville à l'improviste toute la journée le jour du scrutin.
- Vous êtes handicapé·e.
- Vous vivez sur une île et ne pouvez pas vous rendre au lieu de vote le jour du scrutin.
- Vous souffrez d'une maladie et ne pouvez pas quitter la maison ou le centre de soins de santé.

Votre greffier municipal doit recevoir votre bulletin de vote par correspondance au plus tard à 20 h le jour du scrutin.

Vote par correspondance en cours : Si vous avez plus de 65 ans et/ou vivez avec un handicap, vous pouvez demander le statut d'électeur absent. Cela signifie que vous pouvez demander qu'un bulletin de vote par correspondance vous soit envoyé automatiquement pour chaque cycle électoral. Vous n'avez qu'à postuler une seule fois ! Contactez votre greffier municipal pour vous inscrire à ce service.

Bulletins de vote accessibles : Les électeurs peuvent demander un bulletin de vote papier pour voter par la poste, ou pour les électeurs ayant des difficultés de lecture des textes imprimés (comme la déficience visuelle ou la cécité, les limitations de dextérité physique, les troubles d'apprentissage ou les troubles cognitifs), vous pouvez demander un bulletin de vote électronique accessible qui sera envoyé à votre adresse e-mail. Les bulletins de vote accessibles sont disponibles pour les électeurs au moins 30 jours avant le jour du scrutin.

LE SYSTÈME DE VOTE PRÉFÉRENTIEL

Qu'est-ce que le vote préférentiel ? Le vote préférentiel (Ranked Choice Voting) permet aux électeurs et électrices de classer les candidat·es par ordre de préférence.

Comment fonctionne le vote préférentiel ?

- Les électeurs classent les candidats dans l'ordre de leur préférence : premier choix, deuxième choix, troisième choix, etc.
- Lorsque tous les bulletins de vote sont comptés, si un candidat obtient plus de 50 % des votes de premier choix, il gagne.
- Si aucun candidat n'obtient plus de 50 % des votes de premier choix, le candidat ayant obtenu le moins de voix est considéré comme battu.
- Les électeurs qui ont classé le candidat battu comme leur premier choix voient leurs votes comptés pour leur second choix.
- Cette opération est répétée jusqu'à ce qu'il ne reste plus que deux candidats. Celui qui a obtenu le plus de voix l'emporte.




Pourquoi devrais-je classer mon vote ?

- Si votre premier choix est rejeté, votre bulletin de vote comptera toujours pour votre choix suivant.
- Vous ne pouvez pas nuire à votre candidat préféré en classant également les autres candidats. Ces choix ne comptent que si votre premier choix est battu.
- Vous ne pouvez pas aider votre candidat préféré en ne classant qu'un seul candidat. Votre premier choix comptera toujours si votre candidat favori n'a pas été battu.

Comment éviter les erreurs sur mon bulletin de vote ?

- Ne marquez qu'un ovale par rangée.
- Ne marquez qu'un ovale par colonne.
- Classez autant de candidats que vous le souhaitez.
- Vous n'avez pas besoin de classer les candidats que vous ne soutenez pas.
- Si vous faites une erreur, demandez à l'agent électoral un nouveau bulletin de vote.
- Demandez de l'aide. Vous ne serez pas le seul à avoir des questions.

Voici un exemple de classement de vos candidats préférés :

	1 ^{er} Choix	2 ^{er} Choix	3 ^{er} Choix
 Candidat un	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
 Candidat deux	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
 Candidat trois	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

Dans cet exemple, le Candidat deux est le 1^{er} choix, et la bulle à côté a été remplie. Le Candidat un est le 2^e choix. Le Candidat trois est le 3^e choix.

Si vous êtes certain de votre premier choix et que vous ne souhaitez voter que pour le candidat n° 2, il vous suffit de remplir la bulle «1^{er} choix ». Vous pouvez laisser le reste en blanc.

Si vous ne souhaitez classer que 2 des 3 candidats, vous devez remplir les bulles « 1^{er} choix » et « 2^e choix », mais vous pouvez laisser la case « 3^e choix » vide.

PLUS D'INFORMATIONS

Comment puis-je trouver le greffier de ma ville ou de ma commune ? Vous pouvez trouver l'adresse et le numéro de téléphone du greffier de votre ville ou de votre municipalité à l'adresse suivante: maine.gov/sos/cec/elec/munic.html

Vous pouvez également contacter :

- ✉ Office of the Secretary of State
Division of Elections
101 State House Station
Augusta, ME 04333-0101
- ☎ (207) 624-7650
- @ cec.elections@maine.gov
- 🔗 maine.gov/sos/cec/elec/index.html

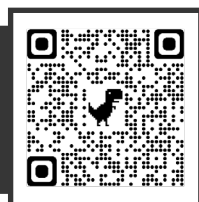


Pour être informé-e et se sentir en confiance lorsque vous allez voter, consultez vos informations de vote personnalisées sur Vote411.org. C'est simple et rapide pour :

- Prendre connaissance de votre bulletin de vote
- Vérifier votre inscription sur la liste électorale
- Trouver votre bureau de scrutin
- Connaître la position des candidat-es sur différents enjeux



Utilisez votre téléphone pour scanner le code QR pour visiter Vote411.org.



La League of Women Voters of Maine Education Fund mène des activités de service aux électeurs et à l'éducation des citoyens. Il s'agit d'un organisme impartial et sans but lucratif d'éducation en matière de politiques publiques qui :

- Stimule la participation des citoyens au processus démocratique.
- Étudie les principaux enjeux communautaires à tous les paliers de gouvernement de façon impartiale.
- Permet aux gens de chercher des solutions positives aux questions de politique publique par l'éducation et la gestion des conflits.

Aucune explication du processus de vote ne reflète le point de vue de la League of Women Voters of Maine Education Fund ou de ses partenaires de distribution, y compris les écoles, les bibliothèques, les organismes sans but lucratif ou d'autres organisations.

**LEAGUE OF WOMEN VOTERS OF MAINE
EDUCATION FUND**

PO Box 18187
Portland, ME 04112

207-622-0256
info@lwvme.org
www.lwvme.org



@lwvme